

Antoine RANDOLPH

Docteur Vétérinaire
Docteur en Nutrition-3^{ème} cycle
Diplômé IEMVPT
Ancien Coordonnateur du Comité conjoint FAO/OMS
du Codex Alimentarius pour l'Afrique

37 Route de Rouffach,
68000 Colmar.

Téléphone : 06 36 92 64 87

E-mail : antoinerand@hotmail.com

Lettre ouverte adressée aux Membres du Sénat dans le cadre de l'examen du projet de Loi n° 4565, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

Monsieur le Président
Mesdames les Sénatrices
Messieurs les Sénateurs
Sénat - Palais du Luxembourg
15, Rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Colmar, le 24 octobre 2021

Objet : Projet de loi relatif aux dispositions de vigilance sanitaire.

**Monsieur le Président,
Mesdames les Sénatrices,
Messieurs les Sénateurs,**

Permettez-moi de vous adresser cette courte lettre ouverte dont le seul but est de vous fournir davantage quelques éléments de réflexion car, dans moins d'une semaine, vous examinerez le projet de loi n° 4565, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

Ce projet qui vient d'être approuvé en première lecture à 10 voix près à l'Assemblée Nationale, a mis fin à mon espoir de reconquête de nos libertés perdues, espoir entretenu par le rejet de la proposition de loi sur l'obligation vaccinale par votre illustre chambre.

En fait, le passe dit sanitaire n'a aucune incidence sanitaire parce qu'il est aujourd'hui unanimement admis par tous que le vaccin anti-covid ne protège ni de la contamination ni de la transmission. Aussi l'un de vos collègues l'a-t-il appelé passe socio-économique. Pour le Dr Martin Blachier, épidémiologiste, le « passe sanitaire n'est d'aucune utilité » et est même « responsable de nombreuses infections » (1)

Ce passe est non seulement une obligation vaccinale déguisée en violation de la constitution, du code de Nuremberg, de la résolution européenne n°2361 du 27 janvier 2021 du Conseil de l'Europe et de nombreux textes internationaux, mais aussi un outil de division et de discrimination de la population française entre vaccinés et non vaccinés, en somme un outil qui « pourrit » la vie des citoyennes et des citoyens et qui aggrave les inégalités sociales. Son extension jusqu'aux enfants de 12 ans est

scandaleuse car les enfants sont épargnés par cette pandémie alors que la vaccination les expose à de multiples risques parfois mortels dont les myocardites, péricardites etc. Sur ce point, je voudrais vous rappeler que **les vaccins anti-covid n'ont reçu qu'une AMM conditionnelle et qu'ils sont toujours en phase expérimentale. Leur dangerosité, leur toxicité et leur inefficacité ne sont plus à démontrer !** Il suffit de regarder cette récente et courte vidéo (La minute de Ricardo) (2) dont le lien est ci-dessous et, selon le biologiste statisticien Dr Hervé Seligmann, (2) « *on ne pourra plus jamais dire qu'on ne savait pas !* »

En outre, alors qu'Israël est perçu comme le modèle vaccinal le plus accompli du monde, sa télévision (3) vient d'exposer au grand jour le drame horrible qu'il vit après avoir déployé sa stratégie vaccinale forcenée, à savoir que les personnes vaccinées peuvent être contaminées et transmettre le Covid à d'autres tout aussi gravement que les personnes non-vaccinées :

- « 94% des personnes infectées de plus de 60 ans sont complètement vaccinées.
- À plus de 60 ans peu importe que vous soyez vacciné ou non, vous avez les mêmes chances de contracter la maladie.
- La baisse de l'effet protecteur peut également être observée chez les personnes plus jeunes.
- La « charge virale » chez les personnes vaccinées n'est pas inférieure à celle des personnes non vaccinées.
- Les personnes vaccinées qui ont été infectées peuvent transmettre la maladie de la même manière que les personnes non vaccinées ! » (3)

Le passe dit sanitaire étant une mesure d'exception, son acceptation par le Conseil constitutionnel a été assortie d'une condition à savoir qu'il soit proportionné à l'objectif poursuivi. Or la pandémie Covid-19 est fortement en décline dans le monde et en Europe y compris la France elle n'existe presque plus. Aussi sa prorogation ne repose-t-elle sur aucune base scientifique : elle n'est donc pas justifiée.

Vous avez certainement compris au travers des lignes ci-dessus que je ne suis pas « vacciné », considérant que **les prétendus vaccins anti-covid sont en réalité des traitements génériques expérimentaux.** Je suis interdit, comme beaucoup de Françaises et Français qui ont fait le même choix que moi et dont des centaines de milliers ont perdu leur travail ou en sont arbitrairement suspendus, d'accès aux soins dans les hôpitaux, les centres de culture et de loisirs etc..... sauf aux réunions politiques et, depuis le 15 octobre, les tests RT-PCR et les autres tests de dépistage du Covid sont payants et valables seulement 72h.

C'est pourquoi, compte tenu de l'absence de consensus scientifique souligné par la sénatrice Laurence Bronn-Muller et comptant sur votre compréhension bienveillante, vous ne manquerez pas, en tant qu'élu(e)s de la nation et citoyennes et citoyens de rejeter ce projet de loi lorsqu'il sera mis au vote ! Ce non-consensus ne devrait-il pas susciter le doute scientifique et conduire à plus de sagesse et de prudence, à ce fameux et incontournable « *Primum, non nocere* » en médecine pour préserver la santé ???

Le Peuple de France attend de vous tous que vous le sauviez en rejetant ce projet de loi !

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Sénatrices et Messieurs les Sénateurs, l'expression de mes salutations les meilleures et de ma profonde gratitude...

Dr Antoine Randolph.

Tél 0636926487.

Colmar 68000.

(1) https://actu.gala.fr/l_actu/news_de_stars/le-pass-sanitaire-a-ete-responsable-dinfections-le-dr-martin-blachier-tape-du-poing-sur-la-table_474531?utm_source=taboola&utm_medium=cpc&utm_campaign=pmo_gal_article_desktop_desktop_474531&tblci=GiCqYIX6hVmm0ZnhvRaYd9X6QaiYFkluc4fMS3QLNaTJ1SCCm1Ao5Jeqg_6UI7D1AQ#tblciGiCqYIX6hVmm0ZnhvRaYd9X6QaiYFkluc4fMS3QLNaTJ1SCCm1Ao5Jeqg_6UI7D1AQ

(2) <https://www.laminutedericardo.com/LMDR/urgent-les-revelations-du-dr-herve-seligmann/>

(3) <https://reseauinternational.net/vaccins-contre-le-covid-19-la-television-israelienne-largue-la-bombe/>